



Convention sur la diversité biologique

Distr.: Générale
1^{er} novembre 2024
Français
Original: English

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Seizième réunion

Débat de haut niveau
Cali, Colombie, 29 et 30 octobre 2024

Rapport sur le débat de haut niveau

I. Introduction

1. Le débat ministériel de haut niveau de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation s'est tenu à Cali (Colombie), les 29 et 30 octobre 2024. Le débat de haut niveau, sur le thème « Paix avec la nature », a réuni les ministres de l'environnement, d'autres ministres, des chefs de délégation et des représentants de haut niveau, ainsi que des représentants d'organisations nationales et internationales, d'autorités locales et de gouvernements infranationaux, du secteur privé, des peuples autochtones et communautés locales, et de la jeunesse.

II. Remarques préliminaires

2. Le débat de haut niveau était présidé par la Ministre de l'environnement et du développement durable de Colombie et Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties, María Susana Muhamad González.

3. Le Président colombien, Gustavo Petro Urrego, et le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, ont prononcé des allocutions d'ouverture.

4. Le Président colombien a abordé un certain nombre de questions politiques liées aux discussions tenues à la présente réunion et à de nombreuses réunions mondiales sur l'environnement. L'inaction face au risque imminent d'extinction de l'humanité et à la crise environnementale mondiale grandissante, y compris les changements climatiques et la perte de biodiversité, constituait une préoccupation majeure. Le processus ne pouvait être stoppé qu'en s'attaquant aux causes de l'extinction. La Colombie était l'endroit idéal pour débattre de ces questions, compte tenu de la grande diversité de sa population et de sa biodiversité bien connue. La construction d'une société plus juste et plus tolérante passait par la prise en compte de l'équité économique, qui ne pouvait être atteinte qu'en garantissant la participation démocratique de tous à la prise de décision. Or, un déficit démocratique existait actuellement, les décideurs politiques se réunissant pour prendre des décisions au nom de millions de personnes absentes du processus. L'avidité humaine avait conduit à la mise en place de moyens de production visant à maximiser les gains, lesquels avaient en conséquence

entraîné une destruction massive de la planète et des formes de vie qu'elle abritait. D'autres moyens de production étaient nécessaires - des moyens qui préservaient la vie sur la planète et l'humanité et qui reflétaient le choix de la durabilité par rapport à l'avidité. Les solutions étaient politiques et non techniques.

5. L'expérience avait montré que les forces du marché ne pouvaient à elles seules sauver l'humanité. Financer des projets en fonction de leur rentabilité revenait à négliger d'importantes considérations humaines, telles que l'impact des changements climatiques sur les îles du Pacifique ou des Caraïbes, et les pénuries d'eau auxquelles faisaient face de nombreuses communautés. L'exploitation du pétrole et du gaz avait généralement financé l'expansion à grande échelle du capital dans les principaux centres financiers, tout en entraînant pollution et changements climatiques. En Amérique latine, les peuples autochtones avaient prévenu qu'une telle exploitation de leurs terres ancestrales aurait de graves conséquences négatives, ce qui s'était confirmé. De grandes inégalités de richesse en avaient résulté, conduisant à des vagues de migrants tentant de se rendre dans les pays les plus riches. La solution résidait dans une répartition plus équitable des richesses plutôt que dans la discrimination à l'égard des migrants. Entre-temps, les marchés financiers prêtaient à des taux d'intérêt élevés, appauvrissant encore davantage les pays les plus pauvres. Les conflits, les déplacements et les souffrances humaines constituaient d'autres conséquences de ce déséquilibre. Le véritable coût environnemental du développement et de la production devait être calculé, y compris le coût des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Il était dans la nature de l'humanité de lutter contre l'injustice et pour l'égalité et la liberté, et le temps était venu d'investir dans l'action climatique, la vie et l'énergie propre plutôt que dans la production et la consommation non durables. La cupidité qui sous-tendait les modèles économiques actuels devait être reconnue et discutée afin de permettre la transition vers un modèle financier plus durable et plus efficace, fondé sur la puissance publique et la démocratie mondiale, qui plaçait l'humanité au-dessus de la cupidité et des intérêts privés. En conclusion, le Président colombien a exprimé l'espoir que la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention puisse représenter un tournant dans les actions visant à placer l'ensemble de l'humanité au centre de la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.

6. Le Secrétaire général a déclaré que l'humanité était engagée dans une guerre avec la nature dans laquelle il ne pouvait y avoir de vainqueur. Chaque minute de chaque jour, le monde faisait face à la hausse des températures, à la disparition d'espèces et à la pollution de ses océans, de ses rivières et de ses lacs. Les crises environnementales ne connaissent pas de frontières. Aucun pays, riche ou pauvre, n'était à l'abri des changements climatiques, de la pollution ou de la perte de biodiversité, qui menaçaient les écosystèmes et la santé humaine et compromettaient le développement durable. Ces destructions étaient dues à des modèles de production et de consommation obsolètes et non durables, et étaient multipliées par les inégalités économiques. La destruction touchait 75 % du globe et 66 % des océans, et chaque jour apportait son lot de bouleversements en termes de faim, de déplacements de populations et de conflits armés. La biodiversité était l'alliée de l'humanité, et faire la paix avec la nature était la mission essentielle du XXI^e siècle. Il était essentiel d'unir les forces nationales et internationales pour la protection de la nature et la restauration de la biodiversité, de manière durable, au niveau mondial.

7. La nécessité d'accélérer les efforts actuels tout en assurant des garanties sociales et environnementales, conformément à l'Accord de Paris et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, était reconnue dans Le Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024. Pour que la Vision 2050 pour la biodiversité se concrétise, les priorités devaient être traduites en actions. Les nations devaient donc élaborer des plans clairs et ambitieux, passer à des modèles économiques favorables à la nature et opter pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement et de pratiques agricoles durables. Elles devaient convenir d'un cadre de suivi et de transparence renforcé pour rectifier le tir et stimuler l'ambition. Les promesses devaient être tenues, les engagements honorés et l'appui aux pays en développement accéléré. Toutes les composantes de la société, en particulier les peuples autochtones et communautés locales, devaient être associées, et le secteur privé devait se mobiliser et cesser de considérer la nature comme une ressource gratuite et infinie. Une coopération mondiale rapide permettrait de mettre en place les

défenses nécessaires contre les incendies de forêt, les inondations, les phénomènes météorologiques extrêmes et les pandémies. Il fallait accélérer les progrès en faveur de la biodiversité et mobiliser les ressources pour sauver les écosystèmes et faire en sorte que les objectifs climatiques soient réalisables. Pour faire le choix de la vie, l'humanité devait choisir de faire la paix avec la nature.

III. Lancement de la Coalition mondiale pour la paix avec la nature : Un appel en faveur de la vie

8. Au cours de la séance d'ouverture du débat de haut niveau, le 29 octobre, la « Coalition mondiale pour la paix avec la nature » a été officiellement lancée par le Ministre colombien des Affaires étrangères, Luis Gilberto Murillo Urrutia.

9. Dans ses remarques, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que l'humanité était arrivée à un tournant, où les décisions ne devaient plus porter sur la réparation des dommages causés par le passé, mais sur la construction de l'avenir. La santé des écosystèmes avait été mise en péril au nom de la prospérité économique, qui n'avait pas été équitablement partagée. Il a rappelé l'importance d'apprendre à interagir avec la nature et à la protéger à Andagoya, son village dans la région du Chocó en Colombie, et a invité chacun à faire la paix avec les autres et avec la nature grâce à un nouveau modèle économique et à une mobilisation collective. La Coalition mondiale pour la paix avec la nature : Un appel en faveur de la vie offrait l'occasion d'élaborer une stratégie commune pour lutter contre la crise climatique et la perte de biodiversité, assurer la transition vers une nouvelle économie verte et se réconcilier avec la nature au moyen d'engagements internationaux plus forts. Il a invité les jeunes ambassadeurs de la paix avec la nature spécialement désignés, Heyni Palacios, Xiomara Acevedo, Gabriel Cuatín et Sara Sofía Díaz, à s'exprimer brièvement sur le sujet, en soulignant qu'il y aurait un transfert d'idées. Les jeunes ambassadeurs ont souligné la nécessité d'une participation multidisciplinaire, d'un dialogue intergénérationnel et de la transmission des connaissances autochtones, ainsi que de l'accès direct des peuples autochtones aux ressources financières et à l'information. Ils ont affirmé que tous les jeunes devaient exploiter la puissance des technologies actuelles pour s'informer sur la crise climatique, car la protection de la nature était essentiellement une question de survie.

10. Plusieurs chefs d'État et ministres ont fait des déclarations à cette occasion.

11. Le Président arménien, Vahagn Khachaturyan, a déclaré que l'Arménie avait résolument élaboré ses stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, qui contribueraient de manière significative aux efforts mondiaux visant à concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité. Le pays attachait de l'importance à une participation inclusive, avec la participation du secteur privé et de la société civile, y compris les femmes, les jeunes, les communautés locales et le monde universitaire, et avait activement promu la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'engagement de l'Arménie à faire face à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, de la pollution et des changements climatiques grâce à un changement transformateur était attesté par son intérêt à accueillir la prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui offrirait une excellente occasion de faire progresser les efforts multilatéraux en faveur de la protection de la biodiversité mondiale et de veiller à faire entendre des voix et des points de vue diversifiés.

12. Le Président équatorien, Daniel Roy-Gilchrist Noboa Azin, a noté que l'objectif de la présente réunion était de parvenir à des accords sur des actions concrètes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et de la répartition juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. L'Équateur, qui était l'un des pays les plus mégadivers et qui abritait de nombreux peuples autochtones et groupes nationaux, était fermement attaché aux objectifs de la Convention et à la mise en œuvre du Cadre, conformément aux principes constitutionnels et aux politiques publiques du pays. Le pays encourageait la création d'espaces pour l'engagement des jeunes, la promotion de l'éducation à l'environnement et la sensibilisation à la nécessité de prendre soin des écosystèmes. Bien que la tâche soit rendue plus difficile par un certain nombre de facteurs,

tels que les conflits, la criminalité et les mauvaises conditions urbaines, il était indispensable, pour l'avenir de l'humanité, que tous les acteurs collaborent pour faire les bons choix.

13. Le Président de la Guinée-Bissau, Úmaro Sissoco Embaló, a indiqué que 26,3 % du territoire de son pays était actuellement protégé, y compris des écosystèmes vitaux tels que les mangroves, essentiels à la préservation de la biodiversité et à l'atténuation de l'impact des changements climatiques. La Guinée-Bissau a proposé l'inscription des îles Bijagós sur la Liste du patrimoine mondial, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et s'apprête à lancer sa deuxième réserve de biosphère, qui couvrira 11,7 % du territoire, dans le but de promouvoir la conservation et d'encourager le développement durable avec la participation des communautés. Si son engagement en faveur de la cible « protection de 30 % de la planète d'ici 2030 » était inébranlable, les difficultés rencontrées devaient être abordées collectivement. Le financement mondial de la biodiversité devait être rendu accessible aux pays en développement. Avec des objectifs clairs, de la détermination et une solidarité mondiale, les Parties pouvaient construire un avenir dans lequel l'humanité et la nature existeraient et prospéreraient en harmonie.

14. Le Président du Conseil présidentiel de transition d'Haïti, Leslie Voltaire, a déclaré que, bien que son pays soit confronté à de nombreuses difficultés, notamment les conflits, la pollution, la pauvreté, les inégalités sociales, les espèces exotiques envahissantes et la dégradation de l'habitat, son pays restait très conscient du lien entre la biodiversité et la santé. La solide tradition d'utilisation de nombreuses espèces de plantes et d'animaux pour les besoins de base de la santé et de la pharmacopée soulignait la nécessité de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et de faire la paix avec la nature. Dans ce contexte, Haïti était en train d'examiner et d'actualiser ses stratégies nationales conformément au Cadre, notamment en étendant considérablement ses zones protégées, en restaurant les paysages dégradés, en instituant un programme d'« énergie pour la paix » et en encourageant les jeunes et les femmes entrepreneurs à créer davantage d'emplois verts. Les pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, avaient besoin de mobiliser davantage de ressources financières et techniques pour renforcer leur capacité à lutter contre la perte de biodiversité et à réaliser leurs ambitions en matière d'environnement.

15. Le Président du Suriname, Chandrikapersad Santokhi, a déclaré qu'avec 93 % de son territoire recouvert de forêts d'un vert éclatant, le Suriname était fier d'être la nation la plus boisée et la plus neutre en carbone du monde. La protection de la biodiversité faisait partie intégrante de l'identité du pays et les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et tribales se reflétaient dans les plans de conservation nationaux. Les initiatives prises par le pays pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le lancement de mesures d'atténuation transférées au niveau international étaient la preuve que la conservation et la croissance économique pouvaient effectivement aller de pair. Le monde faisait face à une bataille difficile, qui ne pouvait être gagnée qu'avec la solidarité et l'appui de la communauté mondiale. Comme l'avait dit un jour le Mahatma Gandhi, « la Terre fournit assez pour satisfaire les besoins de tous, mais pas l'avidité de chacun ». Il était temps de suivre cette sagesse et de choisir la voie de la durabilité plutôt que celle de l'exploitation.

16. Le vice-président de l'État plurinational de Bolivie, David Choquehuanca Céspedes, a fait observer que les peuples autochtones des terres andines et amazoniennes étaient les gardiens de l'information génétique naturelle d'un certain nombre de cultures et de plantes médicinales de la région. Les droits de propriété sur ces informations, conférés par la Terre nourricière, devaient être défendus grâce à la mise en place d'un mécanisme multilatéral accordant aux peuples autochtones une part équitable des bénéfices tirés de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques de ces biens naturels. Le système mondial actuel, injuste et inéquitable, dans lequel la nature était considérée comme une marchandise à exploiter, n'était pas en mesure de s'attaquer aux facteurs structurels qui avaient mis en péril la Terre nourricière. Un éveil des consciences était nécessaire, impliquant un retour sur la voie de la complémentarité, de l'équilibre et de l'harmonie. L'adoption du cadre était un signe que les Parties à la Convention, reconnaissant la valeur de

l'harmonie avec la nature, des actions centrées sur la Terre, des approches non marchandes et des droits des nations et des peuples autochtones, commençaient à prendre des mesures dans ce sens.

17. Le Ministre du pouvoir populaire pour les affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, Yván Gil Pinto, a déclaré que le modèle capitaliste actuel, avec ses éléments d'impérialisme, de colonialisme et d'exploitation, sonnerait le glas de l'humanité. Il était temps de mettre en place un plan d'action qui s'attaque aux principaux problèmes liés à l'environnement et à la biodiversité, notamment en s'opposant aux grandes entreprises qui cherchaient à dominer la biodiversité et à en tirer profit. Un tel plan d'action permettrait de tirer parti des avantages de la science et de la technologie pour réduire le fossé technique entre les pays riches et les pays pauvres et appuyer la survie des populations vulnérables, telles que celles de l'Amazonie et des régions des Caraïbes et du Pacifique. La transformation radicale nécessaire vers un nouveau modèle donnant la priorité à l'humanité et à la vie nécessiterait une action concertée non seulement au sein des Nations Unies mais aussi de la part des organisations multilatérales de tous les pays.

18. La Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties a remercié les orateurs, faisant observer que la présence d'un si grand nombre de chefs d'État témoignait de la reconnaissance croissante accordée à la protection de la diversité biologique au plus haut niveau et de l'approbation de l'approche pangouvernementale et pansociétale adoptée au titre du Cadre.

19. La Présidente a ensuite déclaré officiellement ouvert le débat de haut niveau de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à 10 h 45.

IV. Déclarations nationales et autres

20. La deuxième séance du débat de haut niveau, qui s'est tenue le 29 octobre, était présidée par le vice-ministre colombien de la politique environnementale et de la normalisation, Mauricio Cabrera Leal.

21. Au début de la séance, les orateurs principaux suivants ont prononcé des déclarations : la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Hindou Oumarou Ibrahim ; la Rapporteuse spéciale sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable, Astrid Puentes Riaño ; la Secrétaire exécutive de la Commission baleinière internationale, Martha Rojas Urrego (au nom du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité) ; et un représentant du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Shaw La Mun.

22. La Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones a rappelé aux participants le rôle vital que jouaient les peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de vivre en paix avec la nature et a appelé les chefs d'État et les ministres réunis à promouvoir l'accès direct au financement des peuples autochtones dans le cadre du programme de financement. Elle a appelé à la création d'un Organe subsidiaire spécialisé pour permettre aux peuples autochtones de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

23. La Rapporteuse spéciale sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable a noté que, au titre du Cadre, une approche fondée sur les droits de l'homme avait été adoptée, reconnaissant le droit humain à un environnement propre, sain et durable et l'importance de l'égalité des sexes, de la réduction des inégalités et du respect des droits des peuples autochtones et communautés locales à la protection et à la restauration effectives de la biodiversité. Alors que les négociations étaient sur le point de s'achever, elle a exhorté les participants à intégrer ces éléments vitaux, si essentiels à la mise en œuvre efficace du Cadre, dans tous les résultats.

24. Rappelant que les Parties avaient été encouragées à inclure, dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des actions visant à mettre en œuvre les engagements et les recommandations d'autres accords relatifs à la biodiversité, la Secrétaire exécutive de la Commission baleinière internationale a donné des exemples de la manière dont ces accords contribuaient à la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre. Les données et évaluations existantes d'autres

conventions liées à la biodiversité pourraient être utilisées, notamment, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre.

25. Le représentant du Global Youth Biodiversity Network a déclaré que les jeunes se mobilisaient à l'échelle mondiale pour renverser un système qui privilégiait le profit au détriment du bien-être. La paix qu'ils pratiquaient était ancrée dans l'action, la recherche de la justice et de l'équité et un sens profond de la responsabilité envers les générations passées, présentes et futures. Il a invité les délégations à éviter les fausses solutions et les mécanismes d'exclusion pour la mise en œuvre et l'examen des progrès collectifs et à reconnaître le rôle clé de l'équité et des droits de l'homme, ainsi qu'à faciliter l'accès direct aux ressources par les communautés sur le terrain, afin qu'elles puissent prendre l'initiative dans la lutte contre la perte de biodiversité.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Angola, Azerbaïdjan, Barbade, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Chili, Îles Cook, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Dominique, République dominicaine, République tchèque, Égypte, France, Gabon, Allemagne, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mexique, Monaco, Mozambique, Népal, Nigeria, Norvège, Oman, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, État de Palestine, Suède, Tadjikistan, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Ouzbékistan et Zimbabwe.

27. Le représentant de la Norvège a annoncé une promesse de don de 150 millions de couronnes au Fonds Cadre mondial de la biodiversité.

28. Au milieu de la séance, la Présidente a brièvement suspendu les interventions des représentants des Parties pour inviter les orateurs principaux suivants à faire des déclarations : la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Inger Andersen ; la Présidente de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine, June Soomer ; la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Ilze Marianne Brands Kehris ; le Président exécutif de la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, Sergio Díaz-Granados ; le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Ibrahim Thiaw ; et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), José Manuel Salazar-Xirinachs.

29. La Directrice exécutive du PNUE a souligné l'importance de l'appui aux pays dans la production de stratégies et de plans d'action nationaux réalisables et d'un appui financier solide pour la mise en œuvre. Elle a exhorté les Parties à donner la priorité au rôle de chef de file et aux connaissances des peuples autochtones et à rendre opérationnels le mécanisme et le fonds multilatéraux pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Elle a souligné les nombreuses façons dont le PNUE participait à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en contribuant à l'élaboration de son cadre de suivi et en jouant le rôle d'agence d'exécution.

30. La Présidente de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine a évoqué le rôle joué par les gardiens de la nature dans la mise en œuvre du Cadre, en particulier les peuples autochtones et communautés locales ainsi que les personnes d'ascendance africaine, avec leurs connaissances traditionnelles inestimables, leurs pratiques de gestion durable des terres et leur éthique de la conservation. Elle a décrit les activités de conservation des populations africaines et d'ascendance africaine en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que les défis systémiques auxquels elles sont confrontées, et elle a invité les Parties à reconnaître leurs droits, leurs connaissances et leur rôle de chef de file et à veiller à ce qu'elles puissent jouer leur rôle en tant que parties prenantes centrales dans la mise en œuvre du Cadre.

31. La Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, tout en saluant les efforts déployés par les États pour lutter contre la perte de biodiversité et son impact, a noté qu'au nom de la conservation, ces efforts se faisaient trop souvent au détriment des droits de l'homme. Seules des mesures de conservation fondées sur les droits de l'homme, telles que la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs terres, ressources et territoires et la garantie de processus inclusifs, participatifs et non discriminatoires, produiront de bons résultats. À cet égard, elle a encouragé les Parties à prendre des décisions qui garantissent la concrétisation d'une approche de l'action en faveur de la biodiversité fondée sur les droits de l'homme et tenant compte du genre, afin d'assurer une meilleure politique et le respect des obligations des États en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme.

32. Le Président exécutif de la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes a délivré trois messages. Premièrement, sa banque avait créé un Groupe consultatif scientifique pour ses opérations, la première à le faire, et plaidait pour la reconnaissance et le renforcement du rôle des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine dans la protection de la nature. Deuxièmement, la protection de la biodiversité nécessitait de l'innovation, des outils financiers à fort impact et une action commune durable dans le temps. Troisièmement, les banques de développement, en particulier celles du Sud, devaient être utilisées comme des canaux de redistribution du revenu mondial pour financer le développement.

33. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification a déclaré que les êtres humains dépendaient de la capacité de la nature à résister aux sécheresses et à générer les ressources en eau indispensables à la vie. Il a rappelé aux participants que la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, qui se tiendrait en décembre 2024, était cruciale pour la mise en œuvre du Cadre, car les 197 Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification devaient adopter des décisions historiques sur la sécheresse, la restauration des terres et d'autres questions affectant les moyens d'existence de ceux qui n'ont pas d'autres biens que leurs terres, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

34. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a déclaré que le développement de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes était entravé par une faible capacité de croissance et de transformation, de fortes inégalités, une faible mobilité sociale, une faible cohésion sociale et une faible capacité institutionnelle et de gouvernance. Il a attiré l'attention sur une publication récente de la CEPALC, intitulée *Development Traps in Latin America and the Caribbean : Vital Transformations and How to Manage Them* (Les pièges du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : transformations vitales et comment les gérer), dans laquelle sont expliquées les 11 transformations vitales nécessaires pour permettre à la région de progresser vers un modèle de développement plus productif, plus inclusif et plus durable.

35. La troisième séance du débat de haut niveau, qui s'est tenue le 30 octobre, a été présidée par le vice-ministre colombien de la politique environnementale et de la normalisation et a débuté par les déclarations des orateurs principaux suivants : l'administrateur adjoint et directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Marcos Athias Neto ; le Sous-Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Nestor Mendez ; la Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Grethel Aguilar ; et la Directrice générale du Fonds mondial pour la nature International, Kirsten Schuijt (au nom d'un groupe d'organisations internationales non gouvernementales). Plus tard au cours de la séance, le Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, Sefanaia Nawadra, a également prononcé un discours d'ouverture.

36. Le Directeur du Bureau du PNUD pour l'appui aux politiques et aux programmes a déclaré que les individus étaient les plus grands résolveurs de problèmes et innovateurs de la nature et qu'ils étaient capables de la collaboration requise pour réaliser les cibles du Cadre et intensifier les efforts pour créer un changement tangible et durable, comme en témoignait l'engagement du Fondo para el Financiamiento del Sector Agropecuario, la banque nationale de développement de la Colombie, à verdir 100 % de ses crédits et de ses investissements d'ici 2026. Le PNUD était déterminé à trouver

des solutions interconnectées grâce à trois changements systémiques : un changement de valeur, un changement économique et financier et un changement de politique et de pratique.

37. Le Secrétaire général adjoint de l'OEA a déclaré que les menaces qui pesaient sur la biodiversité et l'environnement avaient un impact direct sur chacun des piliers sur lesquels l'OEA avait été fondée, à savoir la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité multidimensionnelle et le développement intégral. L'OEA travaillait avec ses États membres et ses alliés extérieurs pour appuyer des initiatives dans divers secteurs, notamment grâce à des efforts novateurs visant à protéger les corridors de biodiversité dans toute l'Amérique latine, à créer un environnement sain et riche en biodiversité et à préserver la capacité de tous les citoyens des Amériques à s'épanouir, à jouir d'une sécurité, à prospérer et à renforcer les démocraties.

38. La Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature a déclaré que la transformation des sociétés et des économies nécessitait des cibles ambitieuses et la pleine participation de toutes les parties prenantes dans tous les secteurs. Les voix des peuples autochtones et communautés locales ainsi que des jeunes devaient être entendues et, avec seulement 8,4 % des aires marines et 17,6 % des aires terrestres bénéficiant d'une forme de protection, les déficits de financement devaient être comblés et les investissements réorientés vers l'appui à des solutions favorables à la nature. Avec plus de 1 400 membres, 17 000 experts et son secrétariat mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature était prête à apporter son soutien à tous ceux qui souhaitaient faire la différence et s'unir en faveur des peuples et de la nature.

39. La Directrice générale du Fonds mondial pour la nature, s'exprimant également au nom de la Fondation Conservation International, BirdLife International, Trade Records Analysis in Flora and Fauna in Commerce, Campaign for Nature, The Nature Conservancy et ClientEarth, a souligné la nécessité de travailler de concert pour accélérer la réalisation des cibles du Cadre. Citant des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et ambitieux ainsi que des mécanismes de responsabilité solides comme base de la correction de trajectoire nécessaire, elle a exhorté les Parties à achever la révision de leurs stratégies et plans d'action le plus rapidement possible. Elle a recensé cinq grandes difficultés de mise en œuvre : l'inclusion, l'intégration, l'harmonisation des programmes relatifs à la nature et au climat, la mobilisation des ressources et la valorisation de la nature.

40. Le Directeur général du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement a invité tous les partenaires et entités qui travaillent et appuient des travaux dans la région du Pacifique à collaborer dans le cadre de la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique. Il a indiqué qu'il était urgent d'augmenter les ressources en faveur des océans et des îles et d'assurer un équilibre entre les ressources consacrées à la biodiversité terrestre et marine et à la biodiversité des océans. Il a recommandé que les Parties prennent une décision séparée sur la biodiversité insulaire et une action urgente sur les récifs coralliens et qu'elles présentent des cibles nationales claires pour atteindre la cible « protection de 30 % de la planète d'ici 2030 ».

41. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Argentine, Autriche, Canada, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Estonie, Union européenne et ses États membres, Fidji, Finlande, Grèce, Guinée, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizstan, République démocratique populaire lao, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume du), Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Timor-Leste, Ukraine, Vanuatu et Zambie.

42. Au cours de la session de clôture, le 30 octobre, des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, El Salvador, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Malawi, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande, Togo, Tonga et Tunisie.

V. Dialogues ministériels

43. Au cours du débat de haut niveau, quatre dialogues ministériels thématiques ont été organisés, parallèlement aux sessions plénières. Le format des dialogues consistait en de brèves présentations par des orateurs principaux, suivies d'une discussion ouverte dans le cadre de la règle de Chatham House, selon laquelle les participants étaient libres d'utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation des orateurs, ni celles de tout autre participant, ne seraient révélées.

A. Dialogue ministériel 1 : action urgente pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

44. Le premier dialogue ministériel, sur l'action urgente pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, était animé par le Directeur du Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, Neville Ash. Les orateurs principaux étaient le Ministre de l'environnement et du développement durable de Madagascar, Max Andonirina Fontaine, et le co-président et coordonateur régional pour l'Asie du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Lakpa Nuri Sherpa. Vingt-six ministres, chefs de délégation et représentants d'organisations intergouvernementales et de grands groupes et parties prenantes ont participé à la discussion ouverte.

45. Les participants ont examiné le bilan mondial présenté par le secrétariat lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties, dans le but de recenser les principaux problèmes et défis liés à la mise en œuvre, aux niveaux politique et stratégique, des objectifs mondiaux fixés au titre du Cadre. Les ministres, ainsi que les dirigeants autochtones et communautaires et les représentants d'organismes internationaux et d'autres organisations, ont discuté de la façon de mener les principales actions intersectorielles et d'obtenir des ressources provenant de toutes sources afin de respecter d'urgence les engagements au niveau national.

46. Les messages clés sont les suivants :

a) Il est essentiel d'aller de l'avant en s'appuyant sur les accords ambitieux conclus à Kunming et à Montréal vers une mise en œuvre concrète, 36 pays élaborant d'ores et déjà leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en s'alignant sur les cibles énoncées. La Colombie a mené d'une manière exemplaire la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale et pangouvernementale;

b) L'engagement des peuples autochtones et communautés locales dans la révision ou la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité est crucial, et un financement direct et à long terme est nécessaire pour assurer leur participation et la protection de la biodiversité;

c) Il est urgent de parvenir à un accord commun entre les pays hyperdivers pour avancer dans la mise en œuvre du Cadre, en soulignant qu'il s'agit d'une question de survie et de collaboration;

d) L'importance de mobiliser tous les acteurs et de prendre des décisions significatives avant la clôture de la seizième réunion de la Conférence des Parties a été soulignée, en soulignant la nécessité de trouver un équilibre entre la croissance économique et la préservation de la biodiversité;

e) On compte 115 pays dont les cibles nationales sont alignées sur les 23 cibles du Cadre. Le Cadre existe et va de l'avant, et sa mise en œuvre n'est pas facultative;

f) Il importe de consolider le niveau d'ambition des cibles nationales de chaque pays, afin d'apporter des changements transformateurs qui relient la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les objectifs et les cibles en matière de biodiversité et de changement climatique ne doivent pas être abordés séparément. Les

Objectifs de développement durable constituent un pont permettant de créer des synergies entre les programmes;

g) Les progrès accomplis par les pays montrent la pertinence d'une participation significative des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que de l'intégration d'approches intergénérationnelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes;

h) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique attestent des progrès substantiels accomplis en ce qui concerne l'intégration d'approches tenant compte de la problématique hommes-femmes et fondées sur les droits de l'homme, même si les négociations menées à la seizième réunion de la Conférence des Parties accusent un retard à cet égard;

i) Il est essentiel que des mécanismes de financement concrets pour la mise en œuvre du Cadre soient définis à la seizième réunion de la Conférence des Parties, en fonction de la situation particulière de chaque pays, pour les pays qui ont déjà adopté des cibles nationales comme pour ceux qui sont encore en train de les mettre à jour;

j) L'élaboration des cadres de suivi et d'établissement de rapports facilite la mise en évidence des progrès accomplis dans la réalisation des cibles nationales et mondiales;

k) Le Cadre propose des changements transformateurs et urgents pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité, qui nécessitent un travail de collaboration, la science, la technologie, l'innovation, le renforcement des capacités, un financement en temps opportun et un leadership politique afin d'influencer les agendas internationaux et nationaux;

l) Les pays en proie à des conflits et à des troubles civils ont besoin du soutien de la communauté internationale;

m) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité doivent être intégrés dans les programmes politiques nationaux afin de transcender les mandats gouvernementaux.

B. Dialogue ministériel 2 : finance durable, réforme du système financier et responsabilité mondiale en matière de biodiversité

47. Le deuxième dialogue ministériel, sur la finance durable, la réforme du système financier et la responsabilité mondiale à l'égard de la biodiversité, était animé par l'administrateur assistant et directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD. Les orateurs principaux étaient le Ministre des finances et du crédit public de Colombie, Ricardo Bonilla González, et le Vice-président exécutif et directeur des opérations de la Banque interaméricaine de développement, Jordan Schwartz. Vingt-trois ministres, chefs de délégation et représentants d'organisations intergouvernementales et de grands groupes et parties prenantes ont pris part à la discussion ouverte.

48. Les participants se sont penchés sur les principaux problèmes de financement de la biodiversité, en particulier pour les pays en développement dotés d'écosystèmes stratégiques. Les discussions ont porté sur la nécessité de réformer le système financier international, de mobiliser des ressources concessionnelles et de renforcer la coopération pour faire face à la crise mondiale de la biodiversité. En outre, un objectif central consiste à étudier des moyens innovants pour reconfigurer les flux du service de la dette dans les mécanismes de financement, afin de récompenser la protection des écosystèmes, en veillant à ce que les pays concernés reçoivent un soutien adéquat pour leur gestion environnementale.

49. Le sujet ci-dessus a été examiné selon quatre composantes thématiques : a) réforme du système financier international; b) financement concessionnel et reconfiguration des flux de dette; c) incidences mondiales de la perte de biodiversité; d) coopération et appui direct en faveur des écosystèmes stratégiques.

50. Les messages clés sont les suivants :

a) Le système financier international est dépassé et donc mal équipé pour faire face à la crise actuelle. Une restructuration, comme celle mise en œuvre pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), est possible. La crise de la biodiversité justifie une réponse similaire;

b) Il est nécessaire de respecter les engagements pris à la quinzième réunion de la Conférence des Parties et de garantir un financement plus conséquent et des mécanismes équitables, tenant compte de la problématique hommes-femmes et ciblant les peuples autochtones et communautés locales;

c) Le fossé entre les messages commerciaux et ceux concernant la préservation de la biodiversité doit être comblé, en renforçant la responsabilité des entreprises et en éduquant les entreprises, afin qu'elles reconnaissent que la nature représente l'atout le plus important pour l'humanité;

d) Une stratégie de protection de la biodiversité doit être élaborée, organisée à l'aide de modèles de transformation écologique, comme celui du Brésil, et les priorités d'investissement doivent être définies dans les plans nationaux;

e) Il existe un grand besoin de mécanismes « d'échange de dette contre protection de la nature » (« debt-for-nature swaps »);

f) La solution réside dans la volonté politique d'allouer des ressources à cette décision et dans la reconnaissance de la dette contractée par les entreprises multinationales par le biais d'une évaluation des dommages qu'elles causent;

g) La valeur des subventions néfastes pour l'environnement doit être mesurée et il convient d'effectuer une transition vers des subventions positives pour l'environnement;

h) Le mécanisme qui sera utilisé pour mettre en œuvre ces engagements doit être clair;

i) Dans de nombreux pays, les recettes budgétaires dépendent d'activités économiques traditionnelles à forte empreinte écologique, telles que l'exploitation minière et le secteur énergétique;

j) Il est urgent de transformer les activités de production pour les rendre plus résilientes sur le plan environnemental et de commencer à développer des options alternatives;

k) Il est essentiel de réévaluer les subventions fournies aux combustibles fossiles, en réorientant ces ressources vers la reforestation et la restauration des écosystèmes;

l) Il est proposé d'obtenir des ressources sans s'endetter davantage, en utilisant des approches telles que la taxonomie verte et le financement de la restauration de l'environnement;

m) Il convient de créer des alternatives financières qui permettent aux pays dotés d'écosystèmes cruciaux de protéger leur biodiversité sans avoir recours à l'endettement.

C. Dialogue ministériel 3 : synergies entre la biodiversité et les changements climatiques : de la science à l'action

51. Le troisième dialogue ministériel, sur les synergies entre la biodiversité et les changements climatiques : de la science à l'action, a été animé par la Présidente de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Razan al-Mubarak.

52. La Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique a prononcé l'allocution d'ouverture.

53. Les orateurs principaux étaient le Président de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, David Obura ; le vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Ramón Pichs-Madruga ; et le co-président du Groupe scientifique pour l'Amazonie, Carlos Nobre.

54. Après les remarques introductives du Président de la seizième session de la Conférence des Parties, 33 ministres, chefs de délégation et représentants d'organisations intergouvernementales, de grands groupes et de parties prenantes ont pris part au débat public.

55. L'érosion de la biodiversité et les changements climatiques sont étroitement liés. Le dialogue a été axé sur la contribution à l'établissement d'une coordination renforcée entre les deux questions au niveau politique, afin d'atteindre les cibles mondiales fixées dans le Cadre et l'Accord de Paris. Après les allocutions liminaires, les ministres et d'autres représentants de haut niveau ont débattu de la manière de rapprocher les deux ordres du jour dans la pratique.

56. Les messages clés sont les suivants :

a) L'érosion de la biodiversité et les changements climatiques sont des défis urgents qui doivent être relevés de manière conjointe aux niveaux mondial, national et local;

b) Il est essentiel de créer des synergies grâce aux connaissances scientifiques et à la collaboration, en vue de trouver des solutions efficaces dans les territoires concernés;

c) Il est essentiel de reconnaître les connaissances des peuples autochtones et communautés locales et d'encourager la coopération internationale, afin de faire face à la crise environnementale et de restaurer les écosystèmes, en particulier dans des zones critiques telles que l'Amazonie;

d) L'Accord de Paris, le Cadre et les Objectifs de développement durable définissent clairement la voie à suivre pour une action mondiale et des objectifs communs pour l'humanité pour 2030. La mobilisation de leurs actions et de leurs cibles permet d'accélérer leur mise en œuvre;

e) Les cibles du Cadre ont été définies en suivant les indications scientifiques; sa mise en œuvre nécessite de passer de la science à l'action. Cela nécessite une coopération et une coordination entre les différentes parties prenantes, en vue d'œuvrer pour des actions concrètes, efficaces et équitables;

f) L'Amazonie approche d'un point de rupture, et un accord international est nécessaire pour parvenir à une déforestation zéro d'ici à 2030, car même si les pays du bassin amazonien ont pris des mesures notables pour contenir la déforestation, des mesures plus larges et plus ambitieuses sont nécessaires pour assurer la restauration, la bioéconomie, la décontamination des rivières et la protection des connaissances traditionnelles;

g) La nature s'adapte à la crise climatique, mais pas l'humanité.

h) Un consensus doit être recherché à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention et à la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne les synergies entre la diversité biologique et les changements climatiques à différents niveaux. Bien qu'il existe une volonté politique de soutenir les synergies, les négociations en cours sont en retard par rapport aux dialogues de haut niveau. Les parties doivent créer des synergies du point de vue politique et technique, avec des exemples concrets. La Colombie a fait preuve de leadership en mettant en œuvre des synergies dans ses cibles nationales au moyen d'une approche pangouvernementale et pansociétale;

i) A l'échelon national, la création de synergies entre les programmes permettra de surmonter les politiques redondantes et fragmentées. Bien que cela ne soit pas facile à réaliser, une accélération est nécessaire.

D. Dialogue ministériel 4 : paix avec la nature

57. Le quatrième et dernier dialogue ministériel, consacré à la paix avec la nature, a été animé par le Secrétaire général de la Société internationale des droits de l'homme, Matthias Boehning.

58. La Secrétaire exécutive de la Convention a prononcé une allocution d'introduction.

59. Les orateurs principaux étaient la Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties et la Rapporteuse spéciale sur le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable. Après leurs présentations, 15 chefs de délégation et représentants d'organisations intergouvernementales et de grands groupes et parties prenantes ont pris part au débat public.

60. S'inspirant du thème général de la seizième réunion de la Conférence des Parties et de la Déclaration de la Coalition mondiale pour la paix avec la nature, les participants ont examiné comment le développement durable pouvait être réellement réalisé grâce à la paix entre les peuples, à la paix entre les êtres humains et la nature, et au respect des droits de l'homme. La paix avec la nature est une question transversale dans la mise en œuvre du Cadre et constitue la stratégie pour atteindre ces objectifs.

61. Les messages clés sont les suivants :

- a) Il est important de travailler ensemble et de considérer la vie comme un objectif central pour créer la solidarité et la paix avec la nature;
- b) La paix permet de réduire les émissions, d'utiliser les ressources pour résoudre la crise planétaire et de garantir le droit humain à un environnement propre;
- c) La prévention des conflits peut être réalisée par des initiatives culturelles et liées à la propriété, telles que la plantation d'arbres communautaires;
- d) Le meilleur moyen d'empêcher de futurs conflits est de prendre soin de la nature et des ressources naturelles;
- e) Il est important d'intégrer la paix et la nature dans les communautés et dans tous les secteurs concernés (par exemple, la santé et l'économie);
- f) La paix n'est possible que dans un monde sain;
- g) Parvenir à la paix avec la nature nécessite des efforts transversaux;
- h) La diversité biologique est liée à la diversité culturelle;
- i) Le conflit entre les éléphants et les êtres humains illustre les défis de la mise en œuvre de la paix avec la nature;
- j) Il est important de réconcilier la paix et la nature;
- k) Les communautés autochtones protègent 80 % de notre biodiversité;
- l) Il conviendrait d'effectuer une transition d'une société fondée sur le marché vers une société fondée sur les soins;
- m) Le racisme environnemental doit être inclus dans les discussions;
- n) Il est important d'inclure les jeunes dans les initiatives de protection de la biodiversité;
- o) Une aide humanitaire pour faire face à la crise climatique actuelle et un plan de transition incluant les connaissances autochtones sont nécessaires;
- p) La Colombie s'emploie à réaliser la paix avec la nature au moyen d'un certain nombre de programmes exhaustifs;
- q) Il est important d'inclure les connaissances autochtones andines, étant donné qu'il s'agit d'une zone géographique qui subit une extinction des espèces et une érosion de la biodiversité;
- r) Il existe un potentiel pour faire de la vie un objectif central afin de créer la solidarité et la paix, et il est important de parvenir à la paix avec la nature;
- s) Le dialogue actuel n'a pas nécessairement apporté de réponses, mais des réponses sont à l'étude. Les différentes dimensions qui sont apparues et leur connectivité sont importantes;

t) La paix avec la nature doit être comprise comme une relation entre les gens et la nature, laquelle peut être conflictuelle, comme cela peut être le cas avec les éléphants et les gens. Parler de conflit avec la nature implique de reconnaître la nature en tant qu'acteur. Une question importante est de savoir comment l'industrialisation a rompu la relation culturelle que l'humanité entretenait auparavant avec la nature;

u) Les cultures opprimées doivent se réconcilier avec la culture générale. Il est important de trouver les causes profondes, afin de pouvoir transcender la relation paradigmatique actuelle que l'humanité entretient avec la nature;

v) Il est important de savoir comment les communautés peuvent interpréter la paix avec la nature dans leur propre contexte;

w) La société doit être fondée sur les soins, plutôt que sur le profit économique. Les conflits causés par le marché et la crise climatique peuvent être alimentés par des forces politiques racistes qui nient notre crise climatique;

x) Il est important d'avoir ces conversations difficiles, qui ont un impact sur la triple crise planétaire, qui est à son tour une crise existentielle. Les conflits et les activités illégales ont un impact négatif. L'augmentation des activités illégales qui détruisent les écosystèmes rend nécessaire l'application de contre-mesures;

y) La paix peut favoriser la réduction des émissions et de la pollution;

z) L'humanité est capable de canaliser les ressources économiques et humaines utilisées dans les efforts de guerre afin de résoudre la triple crise planétaire;

aa) La paix est nécessaire au respect et à la protection des droits de l'homme, y compris le droit à un environnement sain;

bb) L'exemple a été donné de la manière dont les ressources de l'armée peuvent être utilisées pour l'éducation et la protection de la nature. La Colombie, à travers le processus de transition et en incluant la nature comme victime du conflit, a ouvert la possibilité d'exiger de rendre des comptes.

VI. Clôture

62. À la séance de clôture, le 30 octobre, la Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention a présenté un résumé oral des événements thématiques qui s'étaient déroulés au cours du débat de haut niveau.

63. Les représentants suivants ont présenté des rapports sur les événements thématiques : le Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques du Bangladesh, Fahmida Khanom, sur le Forum sur la création et le renforcement des capacités en matière de biodiversité ; une représentante du chapitre colombien du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Shannen Archbold, sur le Sommet mondial des jeunes pour la biodiversité ; la Directrice générale de My Eco Home, Maritza Lopez, sur le forum des entreprises et de la biodiversité ; le vice-ministre colombien de la politique environnementale et de la normalisation, Mauricio Cabrera, sur le forum des parlementaires et de la biodiversité ; le Directeur général de l'Institut Humboldt, Hernando García Martínez, sur le sixième forum de la politique scientifique pour la biodiversité ; un représentant du gouvernement du Québec, Canada, Jean Lemire, représentant de Regions4, sur le huitième Sommet des gouvernements infranationaux et des villes, qui a annoncé que le Gouvernement du Québec avait apporté la première contribution d'un gouvernement infranational au Fonds pour la biodiversité mondiale ; une représentante du Caucus des femmes de la CBD, Cicilia Githaiga, sur le Forum des femmes ; le conseiller du vice-président colombien, José Absalón Suárez, sur le Forum international des personnes d'ascendance africaine ; une représentante des Autoridades Indígenas del Sur Occidente, Maria Yolanda Campos, sur le Sommet de la nature et de la culture ; et le Président de la Banque colombienne du commerce extérieur et du développement des entreprises (Bancóldex) et

copräsident du Club international du financement du développement, Javier Díaz Fajardo, sur le Forum finance et biodiversité.

64. Les représentants ont entendu un résumé des manifestations organisées dans la zone verte de Cali à l'aide d'une courte vidéo.

65. La Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties a fait une brève déclaration sur le Prix Midori pour la biodiversité et a présenté une vidéo sur le travail des lauréats du prix 2024, la Directrice exécutive de l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan, Vera Voronova, et la fondatrice et Directrice générale de Sumak Kawsay (Pérou), Ysabel Agustina Calderón Carlos¹.

66. Le Président et Directeur général du Fonds mondial pour la nature, Carter Roberts, a fait une brève déclaration sur le prix Thomas E. Lovejoy, qui venait d'être créé et qui portait le nom du célèbre expert en biodiversité. Il a annoncé que les co-récipiendaires du prix 2024 étaient Marc Duorojeanni, professeur émérite à l'Universidad Nacional Agraria La Molina au Pérou, et Belén Páez, Présidente et Directrice exécutive de la Fundación Pachamama en Équateur.

67. La Secrétaire exécutive de la Convention a prononcé le discours de clôture.

68. La Première ministre de la Barbade, Mia Amor Mottley, a fait une déclaration au moyen d'un message vidéo enregistré.

69. Après avoir prononcé de brèves remarques de clôture, la Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties a déclaré la réunion close, à 18 h 50

VII. Manifestations associées

70. Le 29 octobre, un petit-déjeuner ministériel a été organisé sur le thème « Renforcer l'action pour la paix avec la nature : solutions intégrées à la crise climatique, à la perte de biodiversité, à la désertification et à la pollution ». Le même soir, les chefs d'État et les ministres se sont réunis pour la Gran Cena de la Biodiversidad, organisée par le Gouvernement colombien.

71. Le 30 octobre, la journée a commencé par un petit-déjeuner ministériel sur le thème du comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin. Un déjeuner ministériel sur le thème « Participation des secteurs agroalimentaires au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal » a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Après la clôture du débat de haut niveau, une réception en soirée sur le thème « Accélérer l'action en faveur de la biodiversité : renforcer la collaboration mondiale pour vivre en harmonie avec la nature » a été organisée par le Partenariat accélérateur SPANB.

¹ Voir www.cbd.int/cooperation/midori.